

Juillet 2025

DOMEVRE-SUR-AVIERE LETTRE D'INFORMATION



COMITE INTERCOMMUNAL DE FLEURISSEMENT



Le passage du jury intercommunal aura lieu le mardi 15 juillet à partir de 17h 30.

Les membres du CCAS auront au préalable présélectionner une dizaine de maisons le jeudi 10 juillet à partir de 17h 30. Il est rappelé que le premier du concours de l'année précédente est exclu pour 2026. Le jury intercommunal commencera sa tournée le 15 juillet à Domèvre. Saluons le gros travail des membres du CCAS qui seront jury sur les autres communes du 16 juillet au 22 juillet ainsi que le samedi 26 juillet matin : le 16 juillet : Sanchey, le 17 juillet : Les Forges, le 18 juillet : Chaumousey, le 21 juillet : Chavelot, le 22 juillet Uxegney, et le passage pour le prix intercommunal le samedi 26 juillet matin.

La remise des prix du concours à Domèvre aura lieu le vendredi 12 septembre à 18h.

AIDE VACANCES



Nous vous rappelons que la commune offre une prise en charge annuelle de 40 € par enfant inscrit à une colonie de vacances, centre aéré ou activités socio culturelles extra-scolaires. Le séjour doit durer au moins 5 jours consécutifs pour l'année 2025. La subvention est versée directement au prestataire ; vous ne devez pas avancer l'argent. Le formulaire est disponible en mairie.

FERMETURE ESTIVALE DU SECRETARIAT DE MAIRIE ET DE LA MEDIATHEQUE



Le secrétariat de la mairie sera fermé au public à compter du lundi 21 juillet jusqu'au 10 août. Pour toute urgence, merci de s'adresser au maire et à ses adjoints (contacts affichés à l'entrée de la mairie sur le panneau d'information). La médiathèque sera fermée du 31 juillet au 2 septembre.

CONSEILLER NUMERIQUE



Le conseiller numérique sera à votre disposition gratuitement en mairie de Domèvre **le vendredi 1^{er} août 2025 à partir de 9h. Merci de s'inscrire au préalable en mairie** et de venir si possible avec le matériel qui pose problème. L'objectif est d'accompagner les personnes de tout âge en difficulté avec le numérique que ce soit pour la découverte des outils, les transferts de photos d'un smartphone, d'une tablette à un ordinateur, la réalisation de démarches en ligne (déclaration de travaux, carte d'identité, déclaration des biens immobiliers, carte grise, CV...)

INAUGURATION DES TRAVAUX PLACE DE L'ÉGLISE

Afin de remercier les financeurs et les prestataires qui sont intervenus sur la place de l'église ; l'inauguration de ce lieu de convivialité au centre du village aura lieu :

le samedi 6 septembre à 11h.



Marche Populaire Départementale du Club Vosgien

Cette année, le départ de la 29^{ème} marche populaire internationale d'Épinal, organisée par le club Vosgien partira de la mairie de Domèvre sur Avière. Cette grande manifestation (500 personnes attendues) se déroulera le dimanche 17 août sur 3 parcours au choix 5, 10, et 20 kms.

Horaires : départ de 7h 30 à 14h pour le 20 km, 7h 30 à 15h pour les 5 et 10 kms pour un retour impératif à 18h.

Randonnée sans difficulté, balisée, adaptée à la marche nordique avec des points de contrôle. Boissons et petite collations gratuites à chaque contrôle, possibilité de restauration payante à mi-parcours ou à l'arrivée pour le 20 km. Les parcours sont déposés auprès des services de secours de permanence.

La licence de participation FFSP est délivrée au départ moyennant une cotisation de 3€ (individuel) ou 6€ (famille). Elle comprend une assurance.

Il est rappelé l'interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours, les chiens devront être tenus en laisse.



CLUB VOSGIEN D'ÉPINAL
Départ de la Mairie de
DOMÈVRE SUR AVIÈRE-VOSGES

**29^{ème} Marche Populaire
Internationale d'Épinal**
Parcours de 5, 10 et 20 km
Praticable en Marche Nordique



DIMANCHE
17 août 2025



Membre de la FFSP n° F 0734
Visa FFSP : 2025-88-148-J
Internet : <http://www.ffsp.fr> contact@ffsp.fr
 facebook.com/ivv.france





Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national Du 20 juin 2006	Reconnue de mission d'utilité publique par Arrêté N°012156 du 2 août 2001
--	--

Ne pas jeter sur la voie publique Imprimé par nos soins

SPECTACLE « COURT BOUILLON » AVEC LA COMPAGNIE DES JOLIES MOMES



Fidèle à notre commune, la tournée d'été de la Compagnie « Les Jolies Mômes » passera par Domèvre le jeudi 28 août à 20h, place de l'église pour un spectacle de 1h 10 intitulé « Court Bouillon ». La communauté d'agglomération a diminué les aides culturelles, mais notre commune tout comme les 241 donateurs a fait le choix de soutenir financièrement ces activités culturelles de proximité. Un service de transport gratuit à partir du domicile est mis en place pour les plus de 60 ans sur un rayon de 5 kms autour du spectacle. Renseignements et réservations : 03 72 54 04 04 contact@compagniedesjoliesmomes.fr
En cas de mauvais temps, le spectacle sera joué aux Halles Victor Perrin à Uxegney.

SICOVAD – ORDURES MENAGERES

La mise en place du compostage individuel a fortement diminué le volume des ordures ménagères. Depuis le mois d'avril, le SICOVAD a modifié le ramassage des ordures ménagères. Chacun a reçu une information individuelle sur la modification des tournées courant mars. **La tournée s'effectue tous les 15 jours (semaine paire) le mardi soir** (voir tableau joint). Le ramassage des sacs jaunes est inchangé (jeudi soir)

La taille des haies afin de préserver la nidification est interdite du 16 mars au 15 août 2025 (arrêté préfectoral 052/2025/ DT du 4 mars 2025). Toutefois, les haies en bordure de voie ou place publique doivent être taillées si elles gênent le passage des piétons, la collecte des déchets ou si elles diminuent la sécurité des personnes et des biens publics.



PROBLÈME DE COLLECTE : POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Afin d'assurer le bon déroulement de la collecte des déchets et de garantir le passage des camions de collecte dans les meilleures conditions, nous rappelons à tous qu'il est impératif d'élaguer les arbres, haies ou branches débordant sur la voie publique.

- En cas d'absence d'élagage, les branches basses ou saillantes peuvent gêner, voire empêcher, le passage des véhicules de collecte et mettre en danger les agents intervenant sur la voie publique.

- Conformément à la réglementation en vigueur, il est de la responsabilité de chacun d'entretenir la végétation bordant sa propriété pour éviter toute entrave à la circulation ou au service public.

- Merci de votre compréhension et de votre collaboration pour le bon fonctionnement des services de collecte et la sécurité de tous.

Arrêté n°052/2025/DDT du 04/03/2025 Direction
Départementale des Territoires des Vosges service de
l'environnement et de srisques

Article 2 : Mesures d'interdiction

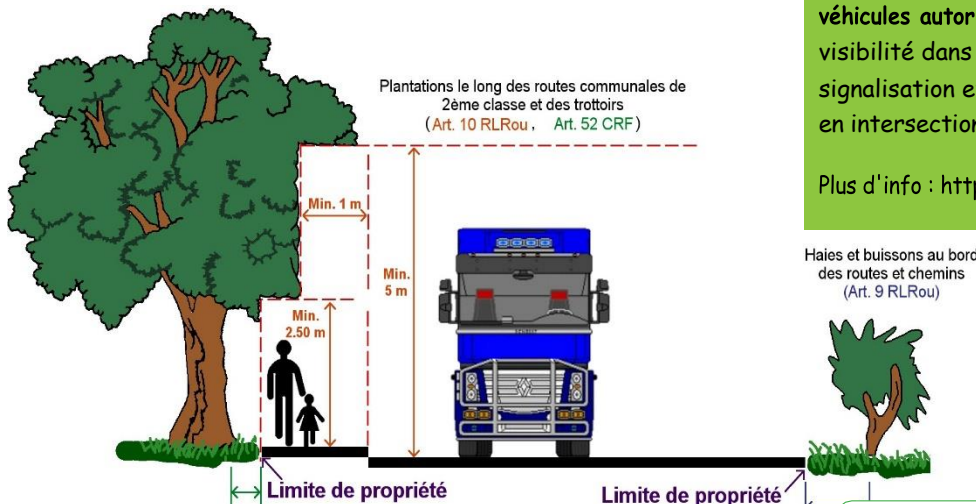
2-1) Sur l'ensemble du département des Vosges, il est interdit à quiconque d'effectuer des travaux (destruction, entretien, taille...) sur les haies. Pendant une période allant du 16 mars au 15 août inclus.

Article 3 : Travaux non concernés par cet arrêté

En cas d'urgence, les travaux nécessaires à la sécurité et à la sécurisation des sites sensibles. Il peut s'agir notamment de:

- travaux nécessaires pour permettre le passage des véhicules autorisés, améliorer le passage des piétons, la visibilité dans les virages dangereux, des feux de signalisation et des panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie);

Plus d'info : <https://www.vosges.gouv.fr>



CALENDRIER DES COLLECTES 2025

DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE - À PARTIR DU 21 AVRIL 2025

sicovad

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

ORDURES MÉNAGÈRES
COLLECTE LE SOIR
Sortir le bac avant 18h,
poignée côté rue.

COLLECTE SÉLECTIVE
COLLECTE LE MATIN
Sortir les sacs jaunes la veille au soir,
bien fermés.

DÉCHÈTERIES FERMÉES
Tous les jours fériés !
COLLECTES DU SOIR
DÉCALÉES À 12H !



Aide au tri, carte des équipements, horaires déchèteries, services en ligne



sicovad.fr

L'équipe municipale souhaite un bel été à tous, l'occasion de prendre du temps pour soi, de faire d'autres activités, de retrouver sa famille éloignée.

RAPPEL DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS SUR LA TERRITOIRE

- Prochain conseil municipal : jeudi 3 juillet à 20h vendredi 29 août à 20h
- Prochain conseil communautaire : lundi 6 octobre 2025 18h30 Centre des congrès Epinal
- L'école du cirque à Domèvre : vendredi 4 juillet de 19h à 20h 30 Johnny Circus (mairie)
- Atelier numérique gratuit : vendredi 1er août à partir de 9h (s'inscrire en mairie)
- Feux d'artifices sur le lac de Bouzey : samedi 30 août 2025 à 22h
- Parc de jeux gonflables gratuit du 27 au 29 août de 14h à 18h et le 30 août de 10h à 18h 504, chemin des plages à Chaumousey
- La fête au village - samedi 13 septembre à 19 h repas de la société de chasse, feux d'artifices
- Honneur aux nouveaux parents : dimanche 14 septembre à 11h

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver au quotidien l'actualité de la commune sur les supports suivants :

- au sein des panneaux d'information
- sur le site internet suivant : <https://www.domevre-sur-aviere.fr>
- et pour les flashes infos, n'hésitez pas à suivre la page Facebook : **Domèvre-sur-Avière infos**

